Le Courrier du Parc

2 500 exemplaires - N°93 - 1er trimestre 2021

PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

P 202053
Bureau de dépôt Arlon 1

Sommaire :

Rendez-vous du Parc 2

Hérisson vs robot tondeuse 3

En direct de la ferme - Compostage des fumiers : une bonne vieille pratique au sein du Parc naturel ..... 4 & 5

Quelques réalisations de 2020 6

Contrat de rivière Attert - Barrage flottant - Cincle plongeur 7

De la moutarde à Attert ? 8

Le bulletin d'information trimestriel sur les activités du Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Maison du Parc :

Voie de la Liberté 107 à 6717 Attert
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Retrouvez-nous sur facebook

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Pour nous contacter : 063/22 78 55

Rédaction & relecture : Paul Depauw, Maxime Doffagne, Nathalie Druart, Sylvie Hubert, Pierre Jaaques (Maison de l'Eau) et Martin Lepage

Mise en page : Nathalie Druart

Editeur responsable : Sylvie Hubert

Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique

Avec le soutien de :

Commune d'Attert

Wallonie environnement SPW

Rendez-vous du Parc

L'équipe souhaite maintenir ses Rendez-vous et étudie la façon la plus sûre de vous proposer des conférences, spectacles, films... N'hésitez pas à consulter notre page Facebook pour ne rien rater et pour être tenu au courant des éventuels changements.

Mercredi 24 février

Film Kiss the ground

Des experts scientifiques et des militants décrivent comment le sol peut être la clé du combat contre le changement climatique et pour la préservation de la planète.

Lundi 29 mars

Visio-conférence agro-écologie

La conférence sera donnée par Konrad Schreiber, spécialiste en agro-écologie et en agriculture de conservation des sols. La présentation sera divisée en 2 parties de 30-40 minutes suivies par une demi-heure de questions/réponses afin de pouvoir échanger sur le sujet.

Ce webinaire sera utile aux agriculteurs pour évoluer dans leurs pratiques et s'informer sur les pratiques durables, mais les citoyens sont également invités à y assister. D'une part, pour profiter des connaissances générales qui seront dispensées et d'autres part, pour comprendre le monde agricole et les évolutions auxquelles il prend part.

La première partie présentera les fondements de l'agro-écologie, les cycles naturels, l'importance du carbone, de la réduction du travail du sol etc. Alors que la deuxième partie fera un focus sur la problématique du glyphosate et sur les solutions potentielles.

Cette visio-conférence se déroulera le 29 mars à 20h00.

Priorité est donnée aux agriculteurs et habitants de la commune d'Attert et de ses environs.

Samedi 17 avril

Atelier de greffage

Le Parc naturel organise une fois encore son traditionnel atelier de greffage !

Cette année, il aura lieu à la fin des vacances de Pâques, le samedi 17 avril. Vu les circonstances, le nombre d'inscriptions sera bien sûr limité. Deux séances sont prévues :

- ✓ de 9h30 à 12h00 : un atelier d'initiation à la pratique pour les **débutants** ;
- ✓ de 13h30 à 16h00 : un atelier pour les personnes déjà **familiarisées avec le greffage**.

Mercredi 26 mai

Des Zabeilles et moi

Ce spectacle prévu l'an dernier devrait revenir en mai sous une forme adaptée aux exigences sanitaires.

« Entrez dans l'univers d'une ruche lors d'une assemblée apicole annuelle décalée. Des abeilles et d'autres insectes pollinisateurs s'interrogent sur leur survie dans un monde surexploité et pollué par l'être humain. L'heure est au mécontentement dans la ruche, à la prise de décision et à l'action. »

Mercredi 30 juin

Soirée d'information sur la vie du sol

Cette soirée qui était prévue en octobre passé a évidemment dû être reportée. Si les rassemblements venaient à être toujours interdits, nous opterions pour la formule « Webinaire ».

Si vous êtes intéressés par le thème, pensez à vous inscrire.

Pour rappel, la soirée va aborder la formation des sols, leurs caractéristiques avec un focus sur les principaux types de sols de la commune d'Attert. La biodiversité présente dans les sols et l'activité biologique en résultant est, bien entendu, également au programme ainsi que l'analyse des résultats du test du slip qui s'est déroulé fin de l'année passée chez une trentaine de participants.

Test du slip

Le test du slip sera également réitéré dans les mois à venir. Si vous désirez faire ce test visant à mesurer l'activité biologique de votre jardin, faites-le nous savoir.

Pour toutes les activités, inscription obligatoire : maxime.doffagne@attert.be

Hérisson vs robot tondeuse

Le hérisson

Le hérisson par son régime alimentaire est un bon allié pour le potager.
Au cours de ses sorties, il peut parcourir plus d'un kilomètre. Il revient à son nid, mais en change souvent.

Actif entre la fin de la journée et l'aube, le hérisson doit faire face à plein de dangers. De ce fait, beaucoup de hérissons ne survivent pas d'une année à l'autre.

En plus des prédateurs naturels comme le renard, il doit faire face à des dangers dont nous sommes responsables. Les principales causes sont les pesticides (comme certains produits anti-limaces), la circulation automobile et… les robots tondeuses qui tondent durant la nuit !

Le robot tondeuse

Outillage bien pratique pour le jardinier, les robots tondeuses se multiplient dans les jardins. Beaucoup de modèles sont si silencieux que les animaux ne les reconnaissent pas comme un danger. Et même si le hérisson se sent menacé il ne fuit pas, mais se roule en boule. Son armure d'environ 5000 piquants plutôt efficace contre les prédateurs naturels, est inutile face à la tondeuse. Les blessures sont souvent très graves et, avec une partie de la tête ou des membres amputés, les chances de survie des victimes sont quasi nulles.

Concilier bien-être animal et entretien du jardin

Pour éviter les accidents entre hérisson et robot tondeuse, il est préférable de laisser travailler la tondeuse seulement pendant la journée entre **2 heures après le lever du soleil et maximum 2 à 3 heures avant le coucher du soleil**. Dans ce cas, le robot tondeuse doit être prévu pour une surface plus grande afin de pouvoir finir la tonte en moins de temps.

Et pourquoi pas acheter un **modèle plus bruyant**, mais toujours moins qu'une tondeuse traditionnelle, avec des têtes de coupe équipées de **lames de coupe** similaires à des lames de rasoir **qui se rétractent** quand elles rencontrent une résistance ?

L'**aménagement du jardin** avec des zones où le robot tondeuse ne peut pas aller est aussi une solution. Ces zones peuvent être simplement évitées avec la pose de câbles périphériques.

Accueillir les hérissons dans son jardin

Vous trouverez, sur les sites d'Adalia et de Natagora de nombreux conseils pour favoriser la présence du hérisson dans nos jardins et protéger son

existence, mais en voici quelques-uns.

Le jardin ne doit jamais être complètement clos. Les clôtures ou les murs sans ouverture sont à éviter comme séparation avec d'autres propriétés sauf du côté d'une route où une clôture sans ouverture est à conseiller. Un espace de 10 cm est suffisant pour un passage à hérisson. Un passage trop petit (grillage) peut être mortel pour le hérisson. Si sa tête passe, mais pas son corps, il ne peut pas reculer à cause de ses piquants.

Les massifs et les haies de buissons, les composts de feuilles mortes et les tas de foin rendent un jardin accueillant. Les hérissons y construiront leur nid.

Un abri artificiel peut les inciter à s'installer. Une caissette pleine d'herbe sèche placée à l'envers sous un buisson ou une cavité aménagée dans un empierrement leur conviennent parfaitement. L'abri doit être ombragé car ils supportent mal la chaleur.

Commune d'Attert : interdiction de l'usage de robot tondeuse de 18 à 9 heures

La commune d'Attert a décidé lors du Conseil communal du 23 octobre 2020 d'ajouter un nouvel article 95bis au Règlement Général de Police Administrative, rédigé comme suit :

« Article 95bis : Des restrictions quant à l'usage des tondeuses à gazon robotisées.
§1er. Il est strictement **interdit à tout détenteur d'une tondeuse à gazon robotisée de faire fonctionner** ladite tondeuse **de 18 heures à 9 heures** aux fins de préservation de la faune sauvage nocturne.
§2. Préalablement à toute mise en fonction d'une tondeuse à gazon robotisée, son propriétaire devra s'assurer que le fil ou câble périphérique permettant de délimiter le périmètre de tonte soit installé en retrait et à une distance raisonnable des arbustes, buissons ou haies du jardin afin de protéger ladite faune nocturne pouvant l'abriter. »

Les infractions à l'article 95bis seront punies d'une amende administrative s'élevant au maximum à trois cent cinquante euros (350 €).

En direct de la ferme : Compostage des fumiers : une bonne

Culture-élevage : un binôme indissociable

Chez nous, qui dit exploitation agricole dit élevage et quasi toute la superficie de la ferme y est consacrée : pâtures, prés de fauche, cultures fourragères et le plus souvent également une bonne partie des céréales, tout y est orienté, fait et organisé en vue de maximaliser la production animale car c'est elle qui doit en fin de compte en assurer la rentabilité, c'est-à-dire le revenu du fermier.

Anciennement au contraire, jusqu'à la seconde moitié du 19e siècle, le bétail n'était conservé qu'en vue d'assurer la production du fumier, seul engrais disponible et indispensable pour la fumure des terres arables.

Quelle extraordinaire promotion pour notre brave bovin ! Grâce à la mécanisation et l'apport des engrais minéraux le voici promu roi de la ferme et objet de toutes les attentions en vue de lui assurer confort et bonne pitance été comme hiver. Mais si son lait et sa viande sont devenus les produits phares de notre agriculture il n'en reste pas moins gros producteur de fumier, lisier et purin dont il faut toujours assurer le retour à la terre. En revanche paradoxalement cette « précieuse matière organique » au 19e siècle ne serait plus aujourd'hui qu'un produit fatal de peu de valeur voir indésirable et/ou source de nuisances. Que nenni ! Sa valeur fertilisante est toujours bien présente, encore faudrait-il lui accorder un peu plus de soin et d'attention en vue de lui rendre et conserver toutes ses vertus et actions bénéfiques pour les cultures.

LS et ACISEE : deux nouveaux impératifs

Excédentaires ou mal gérés, les effluents d'élevage sont néfastes à l'environnement (pollution des nappes phréatiques – émissions de gaz à effet de serre) alors qu'avec un minimum d'attention il n'en serait rien et pourraient avantageusement réduire voire remplacer la fumure minérale.

C'est un problème qui nous concerne tous et l'Europe, en octobre 2000 déjà, a adopté la « Directive cadre Eau » qui oblige tous les pays membres à prendre les mesures adéquates pour restaurer et conserver le bon état des eaux de surface et souterraines. Chez nous, cette directive a été -fort tardivement- traduite par la RW en un plan de gestion (adopté en 2009 et révisable tous les 6 ans) qui propose des programmes de mesures afin d'atteindre les objectifs européens. Le **Programme de Gestion Durable de l'Azote** (PGDA) en fait partie. Deux nouvelles obligations imposées à nos exploitations agricoles en sont issues :

1. **Le taux de liaison au sol** (LS) qui impose que chaque exploitation dispose des superficies en suffisance pour épandre les fertilisants organiques sans risque pour l'environnement. Mis à jour chaque année ce taux doit rester inférieur à 1.
2. L'**Attestation de la Conformité des Infrastructures de Stockage des Effluents d'Élevage** (ACISEE) (renouvelable tous les 5 ans). Elle exige entre autres des capacités de stockage suffisantes et sans possibilité d'écoulement dans l'environnement.

Tous les élevages y compris de volailles et porcins y sont soumis. Dans la pratique donc, cela signifie que dans toutes les exploitations agricoles wallonnes les engrais organiques sont produits, stockés et utilisés sans risque de dispersions dans la nature et pollutions des eaux par les nitrates.

Deux pionniers bien de chez nous !

Dans la vallée de l'Attert, bien avant que la directive européenne ne soit émise, nos cultivateurs avaient déjà pris leurs dispositions en vue de valoriser au mieux les fumiers de leur élevage. Au départ, les travaux de recherche de Pierre Limbourg[1], réalisés en partie sur les prairies d'Attert, mettaient en évidence que l'épandage de fumier composté sur prairie réduisait fortement les risques de perte des nitrates dans l'eau du sol. Pierre Limbourg démontra surtout qu'il n'y avait pas d'effet direct de l'azote la première année mais qu'au bout de la deuxième et troisième année, l'effet azote atteignait 25 à 30 % et 55 % en cinquième année (avec un épandage de 15 tonnes / ha/année). Si on y ajoute tous les autres avantages liés au compost : assainissement vis-à-vis des pathogènes et des adventices, réduction du volume à épandre, concentration en matière sèche et réduction des pertes en azote nitrique et ammoniacal, l'intérêt de composter les fumiers est indéniable, tant pour l'environnement que pour l'aspect économique. C'est ainsi qu'en 1993 fut créée à l'initiative de quelques attertois et sous l'impulsion de Marcel Nickers l'ASBL Au Pays de l'Attert qui, comme première mission, s'attacha à développer et promouvoir le compostage des fumiers.

1. *Limbourg P. (1995) « L'utilisation du compost de fumier sur prairie » In « Fourrages Actualités » CRAGx Libramont pp. 79-80*

« Faire d'un déchet une ressource »

La conversion du fumier en compost est un processus naturel de décomposition aérobique de la matière organique par les bactéries, champignons, micro et macro-organismes (vers) en un produit stable, hygiénique, semblable à du terreau. La composition du fumier d'origine conditionne en grande partie la qualité du compost. Pour un bon équilibre entre carbone et azote et obtenir une bonne aération du tas, il faut compter 7 kg de paille/UGB/jour.

Grâce à la mise en andain (de grande dimension) et aération, la **phase de dégradation** démarre avec une rapide montée en température qui peut atteindre 50 à 70° C, ce qui au passage permet l'assainissement vis à vis des agents pathogènes et des adventices. Durant cette phase, la masse du fumier diminue par minéralisation de la matière organique avec une forte émission de CO_2 et vapeur d'eau. Vient ensuite la **phase de maturation** au cours de laquelle la température diminue et la matière organique poursuit sa lente transformation en matériel humique.

Il est possible et même souhaitable de fabriquer des composts différents au départ d'un même fumier. Selon la taille de l'andain (plus elle est grande et plus la température interne va s'élever), le nombre et la fréquence des retournements ainsi que la durée du processus, on peut orienter la qualité finale du compost désiré. Un sol sableux demandera un compost âgé dont la phase de maturation a été suffisamment longue pour produire des composés humiques stables alors que pour un sol argileux, dont l'activité biologique supérieure réclame une matière organique moins dégradée, deux mois de compostage peuvent suffire.

Le coût du compostage (andainage et minimum deux retournements à 15 jours d'intervalle) est bien compensé par le gain de valeur fertilisante et surtout par la réduction des volumes à épandre (voir tableau ci-dessous).

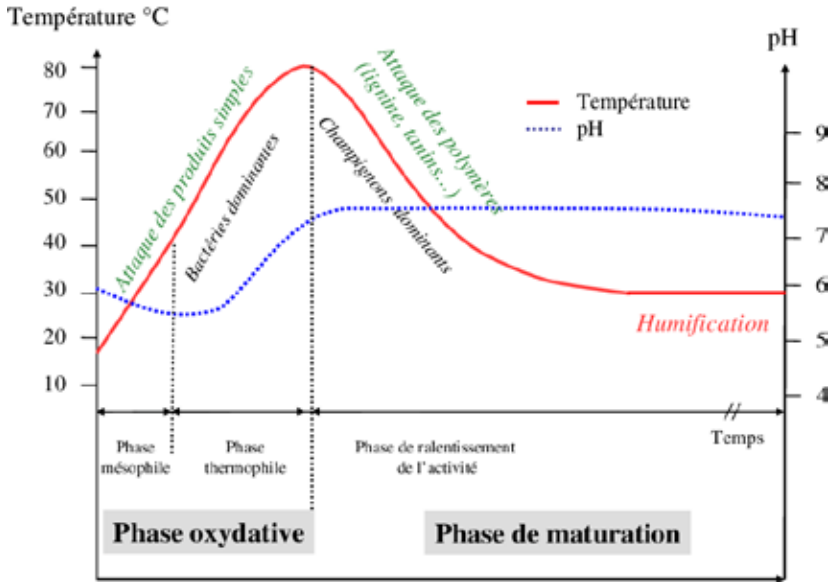

Une petite couverture svp !

Pour un compost de prairie on privilégiera toujours un compost bien mature ayant subi 2 à 3 retournements en veillant à ce que les montées en température soient suffisantes pour les effets assainissants du compostage et avec une longue phase de maturation. Dans cette configuration il faut se rappeler que les risques de pertes en éléments nutritifs (surtout la potasse) par lessivage dû aux pluies sur le tas ont principalement lieu durant la phase de maturation. On a donc tout intérêt à couvrir le tas durant cette période. En plus du gain en éléments nutritifs, l'épandage d'un compost sec sera bien plus aisé, rapide et efficace. Protégez votre compost de la pluie, il en vaut la peine !

Paul Depauw
www.comicearlon.be

Sources : « Optimiser le compostage des fumiers bovins selon le système de culture » par Blaise Leclerc. Bulletin ECHO MO de ITAB n° 45 - janvier février 2004

Protect'eau : protecteau.be/fr

	M.S.	M.O.	Azote total	Phosphore	Potasse
Compost de 2 mois	330	210	8	5	14
Fumier	180-220	150-180	5-6	1.7-2.3	6-9.5

En g/Kg de produit brut

Quelques réalisations de 2020

1420 plants de haies distribués

4 sites ont fait l'objet d'un inventaire qui a montré qu'ils abritaient des espèces rares et même très rares

430 heures d'observation pour bien conseiller nos agriculteurs

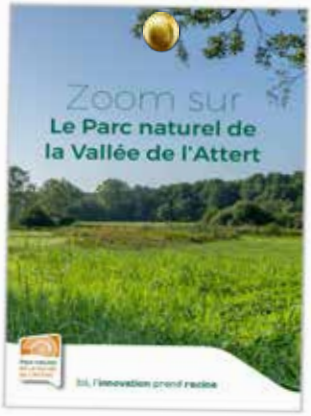

1 brochure expliquant ce qu'est un parc, ses missions et les spécificités du Parc

1 œuvre, de Guy Fagny, installée à l'entrée du Marais de Grendel

3 panneaux à la réserve naturelle domaniale de la vallée de la Nothomb en collaboration avec l'agent local du DNF

11 arbres fruitiers offerts aux nouveau-nés

4 panneaux sur les bornes frontières

Le projet AGRETA a fourni à 5 gîtes :
2 arbres fruitiers, 10 arbustes, 4 plantes mellifères, 10 m² de pré fleuri, 14 nichoirs, 3 hôtels à insectes, 1 gîte pour chauves-souris, 1 gîte à forficules, 1 caméra à gibier, 2 poubelles de tri et 4 panneaux pour bien trier les déchets

5 tables de pique-niques avec toit installées (très bientôt) grâce au projet AGRETA

1 panneau remplacé sur la ligne de partage des eaux à Heinstert

Barrage flottant

Cet hiver eut lieu un test un peu hors du commun sur l'Attert.
Un serpent d'une dizaine de mètres s'est déployé à Schadeck.
Son but ? Récolter tous les déchets flottants sur l'Attert, en amont de Schadeck.
Il n'a heureusement rien attrapé d'autre qu'une grosse bûche. Il faut dire que les conditions météo ont été peu favorables, provoquant un courant important qui a probablement emporté les quelques déchets attrapés. La présence de cette buche montre toutefois l'importance de ne rien laisser traîner à proximité des berges des cours d'eau, non seulement pour ne pas perde du bois de chauffage, mais surtout pour éviter que ce genre d'objet lourd ne vienne percuter les ponts, barrages, prises d'eau ou autres aménagements en rivière.

Comment agir concrètement contre les déchets flottants ?
Tout d'abord en ne jetant rien ailleurs que dans la poubelle, puis en participant aux actions comme le Grand Nettoyage de Printemps (actuellement reporté à une date non-définie) où les bénévoles ramassent les déchets ensemble (https://www.bewapp.be/grand-nettoyage-de-printemps). N'hésitez pas à vous inscrire à leur newsletter pour être informé de la nouvelle date dès qu'elle sera fixée.

L'objectif de ce barrage flottant est de sensibiliser les riverains à la pollution, en rendant visible les déchets qui habituellement ne font « que passer ».

Chaque année ce sont 8 milliards de kilos de plastique qui sont acheminés par les rivières jusqu'à la mer. Pour diminuer ce nombre, la sensibilisation est un des moyens importants à mettre en œuvre. Quand on sait qu'utiliser une gourde au lieu de bouteilles en plastique de 50 cl coûte 500 fois moins cher... et permet de diminuer les 8 millions de kilos de déchets plastiques produits chaque année rien que par les bouteilles d'eau. De petits gestes anodins à première vue, mais qui ont leur impact sur les rivières et l'environnement.

Cincle plongeur

Sa taille et sa couleur lui ayant valu le surnom de « merle d'eau », la large poitrine blanche qu'il arbore laisse peu de doutes quant à son identification.

Le cincle plongeur est un oiseau lié aux cours d'eau rapides de montagne. On le trouve également en Belgique dans les cours d'eau rocailleux et peu profonds du sud du sillon Sambre-Meuse.

Bien qu'il n'ait pas les doigts palmés, c'est un excellent nageur. Pour chasser, il se glisse dans l'eau et marche sur le fond de la rivière. Il peut même utiliser ses ailes pour nager. Il utilise sa membrane nictitante (sorte de paupière transparente), pour voir sous l'eau.

Le mâle et la femelle chantent une bonne partie de l'année, d'un gazouillis fluide et grinçant. Ils piaillent à proximité de l'eau, perchés sur une roche ou une racine. Le couple se forme pour toute une année, ce qui rend l'animal souvent observable seul ou à deux.

Il vole juste au-dessus de l'eau, d'un vol rapide et droit. Il se nourrit d'insectes imago ou larvaires, de petits crustacés, de mollusques et de vers de terre.

Le cincle plongeur construit toujours son nid au-dessus de l'eau, de manière à pouvoir plonger en cas de danger. Il l'installe habituellement dans les arbres à cavité ou les vieux murs au bord de l'eau. Il profite également de l'abri offert par les ponts pour s'y installer. Le nid est sphérique et la femelle y pond de 4 à 6 œufs. Les poussins sont nidicoles, c'est-à-dire qu'ils restent au nid après l'éclosion. Ils sont élevés par les parents pendant un mois avant de quitter le nid. Une des premières choses qu'ils apprennent, c'est de nager !

La population du cingle plongeur est assez stable en Belgique, signe que les rivières où il vit sont de bonne qualité et contiennent suffisamment d'insectes et autres invertébrés.

Les trois nids installés par le Parc naturel et le Contrat de Rivière sont occupés depuis plusieurs années. Cet automne, ils ont été nettoyés afin d'offrir un gîte propre aux nouveaux locataires en 2021.

Photo cincle plongeur : © Dirk-Jan van Roest, CC BY 2.0

De la moutarde à Attert ?

Avec le soutien de Wallonie agriculture SPW

Pour ceux qui se demandent « pourquoi vois-je pousser de la moutarde dans les champs alors qu'on n'a jamais vu une marque de moutarde d'Attert » ?

En fait, les agriculteurs lorsque les conditions météo le permettent, implantent souvent un couvert sur leurs champs entre deux cultures. Ce couvert peut avoir plusieurs rôles et effets positifs.

L'intérêt agronomique, comme environnemental, des couverts hivernaux est que ces plantes vont utiliser les nitrates présents dans le sol pour croître. Il faut savoir que, sans ça, les nitrates sont très facilement lessivables durant l'hiver à cause de la forte pluviométrie.

La moutarde, par exemple, est un très bon piège à nitrate puisqu'elle croît relativement vite et produit beaucoup de biomasse. Les couverts

permettent également de réduire les risques d'érosion et de coulées de boues. En été, les couverts protègent également le sol des rayons du soleil et des éventuels orages estivaux. Quoi qu'il en soit, un sol couvert est un sol protégé !

Les couverts sont souvent multi-espèces et donc favorables à la biodiversité faunistique. Les espèces utilisées appartiennent souvent à des familles différentes ce qui apporte des effets complémentaires et améliorateurs sur le sol et sa structure. La famille des crucifères (radis, moutarde…) a une racine pivot qui permet une action structurante sur le sol en profondeur.

Les couverts peuvent être broyés et rendus à la terre, permettant un apport de matières organiques et une libération progressive d'éléments nutritifs. Certains couverts peuvent également être pâturés ou encore fauchés à destination de l'alimentation animale.

Pensez également à couvrir votre potager, que ça soit avec des plantes vivantes, de la paille, des feuilles mortes etc. Un sol couvert est un sol protégé !

Un jardin naturel chez vous

Votre parcelle offre un énorme potentiel pour aider les insectes, les oiseaux et autres mammifères dans les zones d'habitations.

Nous vous conseillons

- Création d'habitats & de biotopes
- Végétalisation maximum
- Plantes indigènes
- Récupération & infiltration des eaux pluviales
- Matériaux naturels & recyclables

Croquis d'un jardin naturel par Pierre Jaaques

Ensemble nous pouvons planifier un **concept de jardin naturel**, beau et attrayant, aussi bien pour les alentours de votre nouvelle maison que pour votre jardin existant.

Ce service est réservé aux habitants des communes partenaires du contrat de rivière Attert. (LU + BE)

Plus d'infos sur
www.attert.com
ou **26 62 08 08**

Maison de l'Eau
Contrat de rivière Attert Flusspartnerschaft

Maison de l'Eau de l'Attert a.s.b.l.
43, Grand-Rue . L-8510 Redange/Attert
maison.eau@attert.com . T 26 62 08 08

www.attert.com